

COMPOSANTE	INFORMATIQUE	
MENTION	METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES - MIAGE	
Session M2	Seconde session/chance	Parcours Type Ingénierie des données et analyse (IDA)
LANGUE ENSEIGNEMENT		
<i>Français</i> <i>Certains enseignements peuvent être dispensés en langue anglaise.</i>		
REDOUBLEMENT		
<i>Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury</i>		
PROFESSIONNALISATION		
<i>en FI : stage obligatoire. 5 mois minimum</i> <i>en FA : Mission en entreprise dans le cadre des périodes d'alternance</i> <i>Projets qui visent à mettre l'étudiant dans une situation professionnelle</i>		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Sessions initiale d'examen		
<i>Contrôle continu intégral : 2 épreuves minimum dont une individuelle. (sauf exception dans MCC)</i>		
Seconde session		
<i>Concerne les UE dont note de session initiale < 10/20 dans Bloc de compétences non acquis</i> <i>Exclus de la seconde session : UE indiquées comme évaluées en session initiale.</i> <i>Les notes et résultats obtenus en seconde session viennent remplacer ceux obtenus en session initiale.</i> <i>Les notes et résultats des UE validés en session initiale et des UE évalués exclusivement en session initiale sont conservés.</i> <i>Epreuve orale : en fonction de l'effectif attendu à l'épreuve de seconde session, l'épreuve orale pourra être transformée par une épreuve écrite (voir détail de la convocation).</i>		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Validation		
Diplôme (master) : acquis avec les crédits ECTS si validation de la totalité des blocs de compétences. La moyenne attribuée au diplôme est la moyenne pondérée des notes obtenues aux blocs de compétences. Bloc de compétences : acquis avec les crédits ECTS si 10/20 de moyenne calculée sur la base des notes et coefficients de chaque UE du bloc de compétences <u>ou</u> d'un résultat Acquis à chacune des UE qui seraient évaluées sans note. UE : acquise avec les crédits ECTS si 10/20 <u>ou</u> résultat Acquis sans note <u>ou</u> compensation au sein d'un bloc de compétences acquis.		
Capitalisation/conservation		
Les UE et Blocs de compétences acquis sont conservables et capitalisables.		
Compensation		
Seules les UE au sein d'un bloc de compétences acquis sont compensables entre elles.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
<u>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</u>		
<u>Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</u>		
<u>Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</u>		

